



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 083-288300411-20240702-A_2024_256-AI



**ARRETE N° 2024-256
MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE B**

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
Maire de La Crau,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives
Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté 2022-860 du 15 décembre 2022 fixant la composition de la Commission
Administrative Paritaire catégorie B placée auprès du Centre de Gestion du Var,

Vu le courrier de Mme AVEZ Florence représentante du personnel suppléante à la CAP de
catégorie B placée auprès du CDG, en date du 24 juin 2024 informant le secrétaire général du
groupement départemental Force Ouvrière des Services Publics du VAR de sa volonté de
mettre un terme à ses fonctions auprès des instances paritaires de catégorie B du CDG 83,

CONSIDERANT que Mme AVEZ Florence doit être remplacée par le 1^{er} candidat non élu de la
même liste,

Vu le courriel du secrétaire général du groupement départemental Force Ouvrière des Services
Publics du VAR désignant un représentant du personnel suppléant à la CAP catégorie B,
en date du 24 juin 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du collège des représentants du
personnel, la composition du collège des représentants des collectivités restant inchangée,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du collège des représentants du personnel à la Commission Administrative
Paritaire catégorie B est modifiée comme suit :

Monsieur VIALE Christian, Syndicat FO, devient représentant du personnel suppléant en
remplacement de Madame AVEZ Florence.

En conséquence, la composition de la CAP catégorie B s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
M. SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	Mme MISTRE Paule Adjointe au Maire de LA CRAU
M. BOUBEKER Patrick Adjoint au Maire de SOLLIES-PONT	M. SALABERT Alain Conseiller Municipal en Mairie de BESSE-SUR-ISSOLE
M. BOUDOUBE Paul Maire de PUGET SUR ARGENS	Mme METAL Anne-Marie Conseillère Métropolitaine TOULON Provence Méditerranée
M. IMBALZANO Maurice 1er Adjoint au Maire de CARCES	Mme COLIN Martine Conseillère Municipale en Maire de CARCES
Mme VERGOS Josiane Adjointe au Maire de LE REVEST	Mme MOGGIA Jeanne Adjointe au Maire de LE REVEST
Mme LASSOUTANIE Chantal Adjointe au Maire de BRIGNOLES	M. MESPLIER Thierry Conseiller Municipal en Mairie de BRIGNOLES
M. BONGIORNO Thierry Maire de GONFARON	M. LATIL Arnaud Maire de CARQUEIRANNE
M. JOUANNIC Yann Conseiller Municipal en Mairie de FLASSANS-SUR-ISSOLE	Mme BODY Aude 1 ^{ère} Adjointe au Maire de FLASSANS-SUR-ISSOLE

SYNDICAT	REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS
SAFPT	M. PETYT Grégory Métropole TOULON Provence Méditerranée	M. CAMILIERI Thierry Centre Communal d'Action Sociale de CUERS
SAFPT	M. MAZIERS Alex Mairie De MONTAOUX	M. ORTIZ Jean-Philippe Mairie de AUPS
SAFPT	M. CHANTELARD Christophe Mairie de LE BEAUSSET	Mme MATTY Catherine Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, COGOLIN
SAFPT	M. PICART Loïc Mairie de LA LONDE LES MAURES	Mme LEANDRI Sylvie Mairie de CARQUEIRANNE
CFDT	M. NIVIERE Christophe Mairie de LE LUC-EN-PROVENCE	Mme MIRRA Sophie Mairie d'OLLIERES
UNSA	M. PATIN Thierry Métropole TOULON Provence Méditerranée	M. AMBROGGI Frédéric Métropole TOULON Provence Méditerranée
FO	M. HUIN Hervé Mairie de BANDOL	M. VIALE Christian Mairie de Carqueiranne
CGT	M. LABORIER Eric Mairie de PUGET-SUR-ARGENS	Mme ESCOFFIER Hélène Métropole TOULON Provence Méditerranée

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département du VAR, affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 2 juillet 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Conseiller Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
 - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
 - par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site : www.telerecours.fr »